

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 13 MAI 2023

DECRET N° 23- 046 /PR

Portant Création, Organisation et Fonctionnement d'une « Unité de Coordination du Projet Centre Hospitalier Universitaire El-Maarouf », en remplacement de la structure de « Coordination des Travaux de réhabilitation du Centre Hospitalier National El-Maarouf.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la Loi n°94-016/AF du 17 juin 1994, portant Cadre Général du Système de Santé et définissant les missions du service public de la santé, promulguée par le décret n°94-11-/PR du 20 octobre 1994 ;
- VU la Loi N°20-003/AU du 23 juin 2020, portant modification de la loi N°11-001/AU portant Code de la santé publique promulguée par le décret N°20-092/PR du 23 juin 2000 ;
- VU le Décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le Décret N°11-197/PR du 15 septembre 2011, portant statuts, organisation et fonctionnement du Centre Hospitalier National El-Maarouf ;
- VU le Décret N°17-047/PR du 17 avril 2017, relatif à la coordination des travaux de réhabilitation du Centre Hospitalier National El-Maarouf ;
- VU le Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU la nécessité de service.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Création

Il est créé et placé auprès de la Présidence de l'Union, une structure dite « Unité de Coordination du Projet Centre Hospitalier Universitaire El-Maarouf » ci-après dénommée « UCP-CHU-El-Maarouf », en remplacement de la Structure de « Coordination des Travaux de Réhabilitation du Centre Hospitalier National El-Maarouf », créée par le décret N°17-047/PR du 17 avril 2017.

ARTICLE 2 : Missions

L'Unité de Coordination du Projet Centre Hospitalier Universitaire El-Maarouf ci-dessus créée a pour missions :

- d'assurer la gestion, la mise en œuvre et le suivi quotidiens de l'exécution du projet ;
- de centraliser toutes les informations relatives au projet et assurer le secrétariat du Comité de Pilotage ;
- d'anticiper sur les problèmes et proposer des solutions pratiques pour les résoudre ;
- d'harmoniser l'avancement des travaux de génie civil avec l'acquisition, l'installation, la mise en service de l'équipement médical, la mise en place du personnel administratif, médical et les procédures de travail respectifs ;
- d'organiser les réunions et s'assurer que les délais d'exécution sont respectés ;
- d'assurer la passation des marchés publics selon les règles et la législation applicables ;
- de préparer les projets de contrats et tout autres documents administratifs à soumettre aux autorités habilitées à les signer ;
- de préparer les rapports, notes d'informations et comptes rendus à l'endroit du gouvernement et des partenaires concernés ;
- de superviser l'avancement des travaux tout en assurant la qualité conformément à la conception et aux spécifications ;
- de recruter les prestataires du projet et veiller au respect des engagements des prestataires de services et ceux du Gouvernement envers ces prestataires;
- de vérifier la quantité des travaux exécutés et certifier les demandes de paiement de l'entrepreneur ;
- de préparer les états financiers et assurer leurs archivages ;
- de toutes autres missions, responsabilités et activités administratives nécessaires à la réalisation du projet, à la demande du coordonnateur.

ARTICLE 3 : Composition

L'Unité de Coordination du Projet Centre Hospitalier Universitaire El-Maarouf est composée de, seize membres ainsi qu'il suit et dont les missions et responsabilités sont ci-après définies :

1- Le Coordonnateur de l'UCP-CHU-El-Maarouf

Le Coordonnateur de l'UCP-CHU-El-Maarouf a pour missions :

- de piloter, de superviser et de coordonner tout le personnel de l'UCP-CHU-El-Maarouf et toutes les activités du projet ;
- de servir de principal interlocuteur et rapporteur du projet notamment vis-à-vis du Gouvernement ;
- de contrôler les opérations effectuées par les différents intervenants et/ou prestataires dans le chantier ;
- de présider les réunions de chantier et assurer la police et l'arbitrage si nécessaire ;
- de veiller à ce que tout le personnel de l'UCP-CHU-El-Maarouf assure leur responsabilités respectives dans les délais et avec efficacité et efficience ;
- de prendre toutes les décisions administratives de l'UCP-CHU-El-Maarouf ;
- d'ordonner le budget de l'UCP-CHU-El-Maarouf.

Le Coordonnateur de l'UCP-CHU El Maarouf est assisté d'une équipe d'Experts dont les missions sont citées au point quatre du présent article.

2- Le Responsable de la composante construction et équipements

Le Responsable de la composante construction et équipements de l'UCP-CHU-El-Maarouf a pour missions :

- d'apporter un appui au coordonnateur et assurer le suivi administratif et opérationnel du projet CHU-El Maarouf ;
- d'assurer la synchronisation du processus de construction, en mobilisant les différents intervenants et en assurant la liaison entre eux ;
- d'assurer la planification et l'organisation des rencontres liées à la mise en place de tout sous-projet du projet CHU El-Maarouf ;
- d'assurer la préparation et le pilotage des sous projets liés à l'organisation et à la gestion du CHU El-Maarouf, notamment en vue du lancement de l'ouverture à partir de décembre 2023 :
 - sous-projet : Laboratoire de Santé Publique ;
 - sous-projet : Centre National de Transfusion Sanguine ;
 - * sous-projet : Equipements ;
 - sous-projet : Encrage Universitaire et Intégration du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique en tant que tutelle du CHU El-Maarouf ;
 - Sous-projet : Appui aux Coopérations inter-hospitalières ;
 - Sous-projet : Système d'information et de communication numérique ;
 - Sous projet Energie : Electricité, Gaz, Eau et Autres...
- d'assurer le Suivi de l'exécution de tous les sous-projets en rapport avec le CHU-El Maarouf : Préparation et pilotage des sous projets liés à l'organisation et à la gestion du CHU El-Maarouf, notamment en vue du lancement de l'ouverture à partir de décembre 2023 ;
- de servir d'interlocuteur des différents prestataires sur toutes les questions administratives et opérationnelles.

3- Le Responsable de la composante gestion et renforcement des capacités du CHU El-Maarouf

Le Responsable de la composante gestion et renforcement des capacités du CHU El-Maarouf a pour missions :

- de préparer et piloter des sous projets liés à l'organisation et à la gestion du CHU El-Maarouf, notamment en vue du lancement de l'ouverture à partir de décembre 2023 des :
 - Sous-projet : Médical ;
 - Sous-projet : Gouvernance :
 - ✓ Juridique : dans la mise à jour des statuts du CHU El-Maarouf et élaboration de tous les autres textes réglementaires nécessaires ;
 - ✓ Administrative : organisation administrative et des outils d'opérationnalisation administrative nécessaires à la gestion du CHU El-Maarouf (manuels des procédures par départements, services...) ;
 - Sous-projet : Ressources humaines (plan de mobilisation des ressources humaines, plan de formation, ...) ;
 - Sous-projet : Définition des besoins en matériel, fourniture de bureau et consommables (y compris les consommables médicaux).

4- Les Experts Assistants du Coordinateur

Les Experts Assistent le Coordinateur de l'UCP-CHU El Maarouf dans la réalisation de sa mission. Ils sont chargé notamment :

- d'examiner et donner un avis motivé sur tout dossier d'acquisition d'équipements pour le CHU-El Maarouf ;
- d'examiner et donner un avis motivé sur tout dossier de mobilisation de prestataire dans le cadre de l'installation et d'opérationnalisation des équipements pour le CHU-El Maarouf ;
- de donner leur avis au Coordinateur avant la signature de tout certificat ou attestation de bonne d'exécution des travaux de construction, d'acquisition, d'installation et d'opérationnalisation des équipements du CHU-El Maarouf ;
- d'aider à la consolidation des rapports de suivi de l'évolution du projet CHU-El Maarouf à communiquer au président de l'union.

Les Experts Assistants du Coordonnateur de l'UCP-CHU El Maarouf peuvent faire appel à toute personne susceptible d'apporter une expertise dans l'accomplissement de leurs missions.

5- Un Ingénieur en Génie Civil et Mission de Contrôle

L'Ingénieur en Génie Civil et Mission de Contrôle a pour missions :

- d'appuyer l'UCP-CHU-El-Maarouf dans la supervision des travaux de construction ;
- de superviser l'avancement des travaux tout en assurant la qualité conformément à la conception et aux spécifications ;
- de vérifier la quantité des travaux exécutés et certifier les demandes de paiement de l'entrepreneur ;
- d'harmoniser l'avancement des travaux de génie civil avec l'acquisition, l'installation et la mise en service de l'équipement médical ;
- de préparer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux et le remettre au responsable de la composante construction et équipement pour transmission à la Banque Islamique de Développement (BID) et au Gouvernement après validation par le coordonnateur ;
- de préparer et piloter le sous projet « Architectural », notamment en vue de l'ouverture à partir de décembre 2023.

6- Un Ingénieur Biomédical

L'Ingénieur Biomédical a pour mission :

- de concevoir et veiller au bon fonctionnement et à la maintenance des équipements ;
- d'appuyer le Responsable de la composante construction et équipement et le Responsable passations des marchés publics dans la définition des équipements et leurs caractéristiques ;
- d'assurer la réception technique de tous les équipements achetés par le projet ;
- d'accompagner le Responsable de la composante construction et équipements pour faire les choix technologiques du CHU El-Maarouf ;
- d'élaborer et piloter un programme de formation pour s'assurer que le personnel médical et soignant manipule correctement les appareils ;
- d'élaborer et veiller au respect des règles à suivre lors de l'utilisation de chaque équipement pour ne pas mettre les patients en danger.

7- Un Responsable Passation des Marchés Publics

Le Responsable Passation des Marchés Publics a pour missions :

- de soutenir toute question liée à la passation des marchés/gestion des contrats qui émergera ;
- d'élaborer et mettre à jour le Plan de Passation des marchés publics du Projet ;
- d'ouvrir et tenir à jour un répertoire de fournisseurs et prestataires de services nécessaires à l'exécution du projet suivant les procédures et méthodes de sélection prévues dans l'accord de financement ;
- d'élaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur les financements du Projet pour toutes les composantes, et finaliser en collaboration étroite avec les composantes les caractéristiques et spécifications techniques ;
- d'élaborer et tenir à jour les calendriers de passation des marchés suivant le modèle de la BID, comportant l'estimation prévisionnelle, la procédure de passation de marchés acceptable selon les termes de l'accord de financement;
- d'élaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services conformément aux modèles et directives de la BID ;
- d'assurer que les avis d'appels d'offres soient préparés selon les normes de qualité et qu'ils soient publiés ;
- de préparer les marchés, veiller aux évaluations et à ce qu'ils soient approuvés, signés, visés et notifiés selon les procédures et dans les meilleurs délais ;
- de veiller à l'établissement des rapports d'évaluation des offres (par les équipes techniques et les bénéficiaires) ;
- d'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés ;
- de préparer les dossiers de la passation de marchés en vue de faciliter le travail de suivi et de l'auditeur ;
- d'établir les rapports trimestriels de passation de marché ;
- d'assurer le suivi des contrats, accords avec les partenaires, fournisseurs et prestataires de services, le contrôle du respect des termes de référence avant tout paiement.

Le Responsable Passation des Marchés Publics interviendra au quotidien sous la supervision du coordonnateur du projet, et il sera appelé à interagir avec tous les autres responsables.

8- Un Agent Comptable

L'Agent Comptable a pour missions :

- d'assurer que l'exécution du projet, et notamment sa gestion fiduciaire, soit exécutée dans le respect des normes du gouvernement et de la BID;
- d'assurer le traitement des opérations comptables, financières et budgétaires ainsi que la production des états, les rapports financiers et les états budgétaires conformément à la réglementation en vigueur et dans les formes exigées par le gouvernement et par la BID ;
- d'organiser les opérations comptables et financières du projet ;
- structurer les données financières et budgétaires nécessaires aux prises de décisions ;

- d'attirer l'attention du Coordonnateur sur l'exécution, l'évolution financière et budgétaire pour chaque mois échu ;
- de vérifier le respect des procédures administratives, financières et comptables et la mise à jour des procédures en cas de besoin ;
- d'établir les dossiers de demandes de paiements à soumettre à la signature du Coordonnateur pour transmission au Ministère des finances ;
- d'élaborer les états financiers et de tous les autres rapports de gestion et rapport de suivi financier requis par le Coordonnateur ;
- de mettre en œuvre tous les contrôles des pièces avant paiement des fournisseurs ;
- d'assurer le contrôle des chèques et/ou des virements émis en paiement des biens, travaux ou services reçus ;
- d'assurer la collaboration aux missions d'audit et à la mise à la disposition des auditeurs de tous les documents ou informations et explications nécessaires pour la réalisation de leurs missions ;
- de garantir un appui au Responsable passation des marchés publics en matière d'élaboration et suivi des contrats avec les prestataires ;
- d'éditer les états des indemnités pour le personnel de l'UCP-CHU-El-Maarouf ;

L'Agent comptable interviendra au quotidien sous la supervision du coordonnateur du projet, et il sera appelé à interagir avec l'équipe en charge du projet au niveau de la BID.

9- Un Spécialiste de la sauvegarde environnementale et sociale

Le Spécialiste de la sauvegarde environnementale et sociale a pour missions :

- de veiller au risque d'une pollution atmosphérique, circulation plus importante des machines, nuisances sonores pour la population riveraine ;
- de veiller à éviter les éventuelles perturbations du bon fonctionnement général de l'hôpital ;
- d'éviter la génération de flux important de déchets et d'eaux usées ;
- d'identifier et analyser tout autre impact environnemental et social positif comme négatif, durant et après la construction ;

10- Un Assistant administratif

Sous la supervision du Coordonnateur du projet, l'Assistant administratif assure les tâches suivantes :

- gérer les appels téléphoniques : tenue du répertoire, réception et transfert des appels,
- gérer les courriers physiques et électroniques : enregistrement, distribution et classement ;
- assurer l'accueil, le renseignement et l'orientation des visiteurs ;
- effectuer diverses tâches administratives simples telles que saisie informatique, préparation de parapheurs, travaux de duplication et de reliure ;
- exécuter toutes autres tâches connexes nécessaires et utiles à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées par le coordinateur et les différents responsables du projet.

11- Un Chauffeur coursier

Le Chauffeur coursier à pour missions :

- d'assurer les besoins de déplacements du personnel de l'UCP-CHU-El-Maarouf
- de transporter l'ensemble des plis, documents, courriers... ;
- de suivre les dépôts via un chrono des courriers.

ARTICLE 4 : Expertise

Le Coordonnateur de l'UCP-CHU El Maarouf peut faire appel à toute personne susceptible d'apporter une expertise à l'UCP-CHU-El-Maarouf dans l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 5 : Désignation des Membres

Sont membres de l'Unité de Coordination du Projet Centre Hospitalier Universitaire El Maarouf :

A- Membres par la fonction occupée :

- 1- Le Coordonnateur de l'UCP-CHU El Maarouf: Le Consultant du Gouvernement en Infrastructure ;
- 2- Le Responsable de la Composante construction et équipements: Le Coordinateur Santé auprès du Consultant du Gouvernement en Infrastructure, Chargé du Suivi Administratif, de l'Acquisition des Equipements et de la Formation du Personnel de Nouveau CHN El-Maarouf ;
- 3- Le Responsable de la composante gestion et renforcement des capacités du CHU-El Maarouf : Le Directeur Général du Centre Hospitalier National El-Maarouf ;
- 4- Les Experts Assistants du Coordonnateur de l'UCP-CHU El Maarouf
 - Le Conseiller du Président de l'Union en charge de la Santé ;
 - L'Inspecteur Général de la Santé ;
 - Un Représentant de l'Ordre des Médecins ;
 - Un Représentant des Médecins praticiens de CHU El Maarouf ;
 - Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Conception et l'Exécution des Projets (ANACEP) ;
 - Le Chef du Cabinet du Gouverneur de la Banque Centrale des Comores.

B- Membres désignés au sein du Ministère concerné :

- 1- Un Ingénieur en Génie Civil et Mission de Contrôle : Désigné par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, au sein du Ministère;
- 2- Un Ingénieur Biomédical : Désigné par le Ministre de la Santé au sein du Ministère;
- 3- Un Spécialiste de la Sauvegarde Environnemental et Sociale : Désigné par le Ministre de l'Environnement au sein du Ministère.

C- Membres recrutés par appel à candidature national, sur la base de Termes de références préalablement établis et communiqués :

- 4- Un Responsable passation des marchés publics ;
- 5- Un Agent Comptable ;
- 6- Un Assistant Administratif ;
- 7- Un Chauffeur coursier.

Les personnes recrutées à ses postes percevront leurs rémunérations respectives fixées dans le contrat de recrutement.

DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 6 : Abrogation

Le présent décret abroge et remplace toute disposition antérieure et contraire et notamment, les décrets N°17-046/PR relatif à la Coordination des travaux de réhabilitation du Centre Hospitalier National El-Maarouf et N°17-051/PR et 17-055/PR portant nomination des membres de la Coordination des travaux de réhabilitation du Centre Hospitalier National El-Maarouf.

ARTICLE 7 : Exécution et Publication

Le Secrétaire Général du Gouvernement, le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement supérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani